

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Beauvais, le

22 Mars 2016

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Direction Départementale de l'Équipement
des territoires
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et
de l'énergie
40 rue Jean Racine
BP 317
60021 BEAUVAIS cedex

A l'attention de Monsieur CARIN Stéphane

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de l'Organisation
Scolaire

Dossier suivi par :
Carole THIROUX

Réf. : N° *S18* - 2015-2016

Tél. : 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ce.dosip60-div@ac-
amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

**Objet : Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'HODENC
L'EVEQUE**

Refer : votre courrier en date du 1^{ER} février 2016

Par courrier visé en référence, vous avez bien voulu me transmettre la demande de
révision du POS de la commune d'HODENC L'EVEQUE prescrit en date du
25 septembre 2015.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'ai aucune observation
particulière à formuler sur ce projet.


Jacky CRÉPIN

académie
Amiens

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Beauvais, le 18 février 2016

L'Inspectrice de l'éducation nationale

à

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Madame le Maire
Hodenc l'Évêque

Objet : collecte des informations en vue du Porter à Connaissance (POS)

Circonscription
BEAUVAIS SUD

Dossier suivi par : MC

Réf. 48 - 2015-2016

Tél : 03.44.07.07.83
Fax : 03.44.45.29.13
Mél : ien60.beauvaisud@ac-
amiens.fr

Adresse 1, rue Jean Monnet
Le Chêne Bleu
60000 BEAUVAIS


Votre commune a prescrit la révision de son plan d'occupation des sols par délibération du 25 septembre 2015.

La direction départementale de territoires assurant la collecte des éléments nécessaires à l'élaboration du Porter à Connaissance prévu à l'article R121-1 du code de l'urbanisme, nous questionne sur les servitudes d'utilité publique pouvant éventuellement toucher l'école.

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer votre réponse à ce sujet par retour de courrier électronique. Le fichier joint devra m'être adressé en format PDF afin d'être transmis par mes soins à la Préfecture de l'Oise ainsi qu'à la division de l'organisation scolaire de l'Inspection académique.

Je vous remercie par avance.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,



M. CASTELLOTE

*aucune servitude
pour l'école*

le 11 avril 2016

